

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2024 – TEMP 123 bis

Demande présentée le : 03 octobre 2024
Par : monsieur COLIGNON Geoffrey
sis : 82 avenue de Paris à JUZIERS (78)
Entreprise : Société MENDES SARL
Adresse : 40 rue du Docteur Roux à SEVRAN (93270)
Surface occupée : un échafaudage (longueur 8 mètres)

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux de ravalement de façade.

ARRETE

Article 1 : Monsieur COLIGNON Geoffrey est autorisé à occuper le domaine public avec un échafaudage sur trottoir sis 82 avenue de Paris à JUZIERS (78) :

du jeudi 31 octobre au vendredi 15 novembre 2024.

Article 2. Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Interdiction de stationnement à proximité du chantier
- Sécurité pour les piétons et véhicules en installant dispositif anti chute d'objet (outil, matériaux etc....)
- Circulation des piétons interdite, traversée obligatoire

Article 4. Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 21 octobre 2024

Le maire, Ketty VARIN

